

PROCLAMATION.

ATTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du Canada, Nous AVIONS JUGÉ A PROPOS de DISSOUDRE le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain : SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle *dissolvons* en conséquence le dit Parlement Provincial ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de TORONTO, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-sept, et de Notre Règne la Vingt-unième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.